



**FORO ACADÉMICO  
PERMANENTE ALC-UE**  
Espacio Eurolatinoamericano para la  
Educación Superior, Ciencia, Tecnología  
e Innovación

**Vie SOMMET ACADÉMIQUE AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES ET UNION EUROPÉENNE AUX  
CHEFS D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENT RÉUNIS LORS DU IVe SOMMET CELAC-UE**

**PROPOSITION D'ACCORD D'INTÉGRATION ACADÉMIQUE CELAC-UE POUR LA CRÉATION D'UN  
ESPACE COMMUN D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE SCIENCE, DE TECHNOLOGIE ET  
D'INNOVATION**

Les recteurs, doyens, directeurs, professeurs, chercheurs et étudiants des universités, centres universitaires et de recherche, ainsi que les représentants des réseaux universitaires d'Amérique latine, des Caraïbes (ALC) et de l'Union européenne (UE), convoqués par le Forum académique permanent Amérique latine et Caraïbes-Union européenne (FAP ALC-UE) à la Vie Conférence académique ALC-UE, réunis les 9 et 10 octobre 2025 à Bogota, à l'Université Externado de Colombie.

**CONSIDÉRANT :**

1. Les déclarations et priorités établies en matière d'éducation par les chefs d'État et de gouvernement pour le partenariat stratégique entre l'Union européenne et l'Amérique latine et les Caraïbes, en particulier :
  - 1er Sommet UE-ALC de Rio de Janeiro, 29 juin 1999
  - IVe Sommet UE-ALC de Vienne, 12 mai 2006
  - Ier Sommet CELAC-UE à Santiago du Chili, 26 et 27 janvier 2013
  - IIe Sommet CELAC-UE à Bruxelles, 10 et 11 juin 2015
  - IIIe Sommet CELAC-UE à Bruxelles, 17 et 18 juillet 2023
2. Le plan d'action CELAC-UE et le programme de travail des 10 et 11 juin 2015, dans leurs chapitres 1 (Science, recherche, innovation et technologie) et 9 (Enseignement supérieur), en particulier les engagements énoncés aux points b), c), d) et e) et les résultats attendus aux points m) et o) dudit plan d'action.
3. La déclaration de la deuxième réunion des ministres des Affaires étrangères de la CELAC et de l'UE, Bruxelles, 16 et 17 juillet 2018, en particulier les points 38 et 39.
4. La déclaration de la réunion ministérielle entre l'Amérique latine et les Caraïbes et l'Union européenne de décembre 2020, réaffirmant le rôle des « acteurs de la société civile dans la promotion du partenariat birégional ».
5. La Convention mondiale de l'UNESCO sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur de 2019 et la nouvelle Convention régionale de l'UNESCO pour la reconnaissance des études, des titres et des diplômes de l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes de 2019.
6. La Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur de l'UNESCO (CMES2022) qui s'est tenue à Barcelone du 18 au 20 mai 2022.
7. Le Sommet pour la transformation de l'éducation (TES) des Nations unies qui s'est tenu à New York en septembre 2022.
8. Les projets phares UE-Amérique latine et Caraïbes de Global Gateway de 2023, en particulier le partenariat numérique, le climat et l'énergie, les transports, la santé, l'éducation et la recherche de mars 2023.
9. La proposition de la Commission européenne « Un nouvel agenda pour les relations entre l'UE et l'Amérique latine et les Caraïbes » Communication conjointe au Parlement européen et au Conseil, Bruxelles, 7 juin 2023.

10. Déclarations de l'Assemblée parlementaire euro-latino-américaine (EUROLAT) en faveur de l'Espace d'enseignement supérieur « Relever les défis anciens et nouveaux pour jeter les bases d'une plus grande prospérité partagée à l'avenir », Saint-Domingue, 30 octobre 2023, et « Promouvoir un partenariat stratégique renouvelé pour une prospérité partagée et un leadership mondial », Lima, 3 juin 2025.
11. Les propositions pour la création de l'Espace commun d'enseignement supérieur, de science, de technologie et d'innovation issues des sommets académiques organisés par le Forum académique permanent ALC-UE : Ier Sommet académique de Santiago du Chili (2013), IIe Sommet académique de Bruxelles, Belgique (2015), IIIe Sommet académique de Cordoba, Argentine (2018), IVe Sommet académique de Bucarest, Roumanie (2022) et Ve Sommet académique d'Alcalá de Henares, Espagne (2023).
12. Les archives documentaires et les ouvrages rassemblés lors des séminaires thématiques et préparatoires du Forum académique permanent ALC-UE de Paris et Lima en 2012, Bucarest et Guadalajara en 2014, Lisbonne en 2015, Alcalá de Henares en 2015, Lisbonne, Saint-Domingue et Stockholm en 2016, Salamanque et Alcalá de Henares en 2017, Rome 2019, Loja, Équateur, 2021, San José, Costa Rica, 2025.
13. La motion adoptée à l'unanimité par la Commission des affaires ibéro-américaines du Sénat espagnol le 18 septembre 2025, qui invite le gouvernement espagnol à « soutenir résolument l'inscription de l'enseignement supérieur à l'ordre du jour du IVe Sommet UE-CELAC de novembre 2025 en Colombie », ainsi que « de soutenir la communauté universitaire espagnole dans son objectif de promouvoir la coopération universitaire birégionale UE-CELAC », afin de parvenir à « la création d'un espace commun d'enseignement supérieur, de science, de technologie et d'innovation ».

#### **TENANT EN COMPTE:**

1. Que la détérioration du système multilatéral actuel en matière de paix et de sécurité, de droits de l'homme, de migrations, de changement climatique, de relations commerciales, ainsi que le non-respect des engagements internationaux et du droit international humanitaire, rendent nécessaire l'approfondissement et l'élargissement des liens entre l'Europe, l'Amérique latine et les Caraïbes.
2. Qu'il est donc nécessaire de faire un saut qualitatif dans les relations stratégiques entre les deux régions, afin de passer d'un partenariat stratégique birégional à un nouveau partenariat stratégique euro-latino-américain.
3. Que le contexte mondial actuel, en particulier les défis auxquels sont confrontés tant l'Europe que l'Amérique latine et les Caraïbes, en matière de changement climatique, de transition numérique, environnementale et énergétique, le défi de l'intelligence artificielle, la sécurité, la démocratie et l'égalité des sexes, ainsi que d'autres défis stratégiques et existentiels, confèrent à l'éducation, et à l'enseignement supérieur, un rôle fondamental dans la construction d'un nouvel ordre international sûr, pacifique, économique, social et durable sur le plan environnemental.
4. Que la communauté universitaire de l'UE, de l'Amérique latine et des Caraïbes représente cinquante et un millions d'étudiants et plus de quatre millions de professeurs d'université, constituant ainsi une masse critique intellectuelle, de connaissances et d'avenir, qui doit être valorisée en tant que pilier des relations birégionales, contribuant au développement de nos pays et à la préservation de la communauté de valeurs et d'intérêts partagés entre l'Europe, l'Amérique latine et les Caraïbes.
5. Que le contexte géopolitique mondial actuel a modifié les conditions qui prévalaient auparavant dans le domaine de l'enseignement supérieur, en particulier la mobilité et la collaboration universitaire et scientifique entre nos deux régions et les États-Unis d'Amérique, ce qui ouvre de nouvelles perspectives de rapprochement entre l'Amérique latine et les Caraïbes, d'une part, et l'Europe, d'autre part, dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la science.

6. Dans ces circonstances, la création de l'Espace commun d'enseignement supérieur, de science, de technologie et d'innovation ALC-UE est une nécessité pour renforcer, à partir de la communauté universitaire, un nouveau partenariat stratégique.

**PAR CONSÉQUENT :**

**NOUS PROPOSONS AUX CHEFS D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENT  
RÉUNIS LORS DU IV<sup>e</sup> SOMMET CELAC-UE**

1. Consolider la décision politique exprimée lors des sommets et réunions des chefs d'État et de gouvernement et des rencontres ministérielles organisées depuis 1999, afin de mettre en œuvre la création d'un espace commun pour l'enseignement supérieur, la science, la technologie et l'innovation.
2. Charger les ministres et les instances institutionnelles compétentes des deux régions de préparer un ACCORD D'INTÉGRATION ACADÉMIQUE CELAC-UE qui servira de cadre à l'Espace commun d'enseignement supérieur, de science, de technologie et d'innovation.
3. Relancer le dialogue permanent avec la communauté universitaire CELAC-UE afin de faire progresser la mise en œuvre collaborative de cette proposition, en constituant **un comité mixte entre les autorités des États et la communauté universitaire des deux régions**, ainsi que les institutions d'intégration, les réseaux et associations de la communauté universitaire birégionale, les ONG, les entrepreneurs et les travailleurs, qui contribuera à faire avancer cette initiative.
4. Prendre en considération, pour l'accord d'intégration universitaire CELAC-UE, les éléments et objectifs suivants, sans préjudice de l'ajout d'autres éléments au cours du processus d'élaboration de l'accord :
  - a. La libre circulation des étudiants, des enseignants, des chercheurs et du personnel technique des établissements d'enseignement supérieur.
  - b. Renforcer et accroître la coopération entre les systèmes de recherche scientifique, de technologie et d'innovation, grâce à des programmes interrégionaux qui définissent les domaines prioritaires pour le développement social, la production et la défense de la biodiversité.
  - c. Créer des agences d'accréditation birégionales qui encouragent à la fois les accréditations internationales et les labels de qualité valables dans les deux régions, et que les pays du futur espace commun concluent des accords sur la reconnaissance mutuelle des accréditations nationales de qualité dans l'espace birégional, ainsi que des diplômes universitaires et professionnels.
  - d. Promouvoir les liens et la collaboration entre les établissements d'enseignement supérieur et la société et le secteur productif, en particulier les PME, l'économie sociale et solidaire, l'économie circulaire et le travail décent.
  - e. Créer les conditions réglementaires et financières nécessaires au développement de l'espace commun d'enseignement supérieur, de science, de technologie et d'innovation.
  - f. Favoriser les relations entre la communauté universitaire et les établissements d'enseignement supérieur, d'une part, et les politiques publiques et le développement durable, d'autre part, afin d'atteindre les objectifs du partenariat stratégique et d'une nouvelle alliance stratégique ALC-UE.
  - g. Contribuer à préserver la communauté de valeurs et d'intérêts partagés entre l'UE et l'Amérique latine et les Caraïbes.
  - h. Garantir la mise en œuvre de politiques transversales et inclusives au niveau de l'égalité des sexes et de l'intégration des femmes dans le milieu universitaire, en lien avec les différents contextes économiques, politiques et sociaux, afin de réduire les

inégalités structurelles en matière de genre.

- i. Construire l'Espace commun d'enseignement supérieur, de science, de technologie et d'innovation sur la base des programmes birégionaux et du vaste réseau de coopération universitaire et scientifique existant, avec la collaboration des associations académiques régionales et birégionales, en particulier le Forum académique permanent ALC-UE, l'Association parlementaire EUROLAT, la Fondation EU-LAC, l'OEI, l'IESALC-UNESCO, le Parlement andin et d'autres réseaux et références institutionnels, en raison de leur présence étendue et de leur capacité opérationnelle dans les deux régions.

**Signé**

**Conseil Académique Birégional du  
Forum Académique Permanent ALC-UE**

**<https://www.fap-alc-ue.com/>**

**Bogotá, Colombia, le 10 octobre de 2025**